

Concarneau, Le 19 juin 2017



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE : **STATIONNEMENT PAYANT 2017**

A partir du jeudi 22 juin et jusqu'au vendredi 15 septembre prochain, le stationnement sera payant en centre-ville, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 10h à 12h30 et de 14h à 19h. Le périmètre est le même que les années précédentes avec une nouveauté :

Sur le quai d'aiguillon, une demi-heure de stationnement est accordée gratuitement aux automobilistes rentrant leur plaque d'immatriculation complète sur les nouveaux horodateurs. Ce parking est entièrement équipé d'horodateurs à clavier alphanumérique pour permettre cette personnalisation et le mode de paiement par carte bancaire. Si on ne souhaite pas rentrer sa plaque d'immatriculation, on peut payer directement au prorata du tarif horaire (1,40€ l'heure, 3€ les 2 heures, 4,50 € les 3H et 6€ les 4H).

Deux autres horodateurs à carte se trouvent sur la place du 8 mai 1945. Le paiement en espèces reste possible sur ces horodateurs aussi.

La zone 1 est constituée des places Jean Jaurès et du 8 Mai, du quai Pénéroff, de l'avenue du Docteur Nicolas, de l'avenue Pierre Guéguin et de la rue Charles Linement. Les tarifs y sont de 0,20€ les vingt minutes, 0,80€ les quarante minutes et 1,40€ l'heure.

La zone 2 comprend l'avenue de la Gare, l'avenue Alain Le Lay, le quai Carnot, la place du Général de Gaulle, la place de la Croix et le boulevard Bougainville jusqu'au Centre des Arts. Le prix du ticket y est moindre: 0,10€ les vingt minutes, 0,50€ les quarante minutes et 0,70€ l'heure.

La durée maximale est toujours de 4 heures afin de permettre la rotation des véhicules, les personnes désirant stationner plus longtemps sont donc invitées à utiliser les parkings gratuits comme La gare, le Lin ou encore la place Duquesne (accès au centre-ville par le bac).

Deux autres régimes particuliers : les utilisateurs du port de plaisance disposent de 9 places de stationnement limitées à 40mns.

Les véhicules 100% électriques bénéficient encore cette année de la gratuité conformément à une convention signée avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF) qui a équipé la ville de bornes de recharge. Pour mémoire, deux se trouvent sur la place Duquesne et deux près de l'agence Coralie et l'office de Tourisme. Deux autres devraient prochainement apparaître place du 8 mai 1945 et sur le parking avenue Robert Jan face au collège des sables blancs.

Pendant cette période, 5 agents saisonniers de surveillance de la voie publique sont embauchés pour contrôler le périmètre.

